

Déclaration du SNUDI-FO à l'ouverture du Groupe de travail « Simplification des tâches des directeurs d'école »

Mercredi 22 novembre 2017

Monsieur l'Inspecteur,

Tout d'abord, nous déplorons l'opacité dans laquelle s'est préparée cette réunion, l'envoi tardif des convocations uniquement au siège du syndicat, aucun représentant FO ne l'ayant reçue sur son adresse professionnelle, et nous tenons à protester contre la tentative de minorer la représentation syndicale.

Ce groupe de travail pose également problème quant à son étonnante composition. En effet, siègent des personnels désignés par les organisations syndicales représentatives qui représentent donc l'ensemble des personnels mais également 4 de nos collègues désignés par l'Administration, donc en service, comme si l'Administration mettait en doute la parole que portent les représentants syndicaux des personnels.

En effet, comme nous l'avons écrit au Directeur Académique dès que nous découvrit fortuitement cela, « *s'il s'agit de consulter les directeurs d'école sur la simplification de leurs tâches, alors il faut les consulter tous.* » ; évidemment, ce ne sont pas nos 4 collègues, que nous saluons, qui sont en cause mais cette soudaine et singulière modification de la forme habituelle des groupes de travail qui interroge.

Nous attendons d'ailleurs toujours une réponse à notre proposition de consultation de tous les directeurs.

Concernant l'objet de ce groupe de travail, un constat s'impose : la charge de travail des directeurs ne fait que s'aggraver. Nos collègues n'en peuvent plus !

La "*simplification des tâches*" qui pour nous doit alléger notablement le travail des directeurs est encore une fois à l'ordre du jour, après déjà deux réunions, une départementale le 26 mai 2015 puis une Académique le 25 mai 2016 sur ce même sujet.

Cette simplification, quelle qu'elle soit, ne palliera pas la suppression des postes d'AAD engagée depuis l'année dernière et mise en œuvre à grande échelle depuis cette rentrée. Elle ne palliera pas davantage l'insuffisance criante des décharges de service au regard des responsabilités et des tâches de nos collègues.

FO demande donc :

1. Le maintien ou le rétablissement des postes d'AAD avec l'exigence de postes statutaires pérennes et dans l'immédiat le réemploi ou la prolongation de tous les personnels AAD qui le souhaitent.
2. L'amélioration conséquente des décharges pour toutes les directions d'école, en commençant par abaisser les seuils au niveau de notre département comme la réglementation le permet et comme beaucoup de départements l'ont fait.
3. Une simplification des tâches qui se traduise par un réel allègement des tâches et non pas pour en rajouter comme cela a été précédemment le cas.

Au cours de cette réunion, nous vous exposerons les demandes dont nous sommes porteurs.

**Eric REBOULET, élu à la CAPD, Tanguy LANGLET, élu à la CAPD et représentant au CTSD,
Nadine GERBEAUX, directrice d'école élémentaire, Cyril OUVRIE, directeur d'école maternelle**